IMPACT LANGUAGE MENTORS
your success, our priority.

RÈGLES GÉNÉRALES DES COURS

1. Présence et assiduité : La présence, la participation régulière et l'assiduité de l'élève aux cours sont indispensables.

2. Calendrier et horaires : Les dates, le groupe et les horaires de cours de l'élève seront communiqués aux parents ou au tuteur par courrier électronique.

3. Absences et indisponibilités : Les parents ou le tuteur s'engagent à prévenir l'école de toute indisponibilité de l'élève avant le début du cours. En cas d'absence non signalée de la part de l'élève, le cours est considéré comme dispensé et ne sera ni rattrapé ni remboursé.

4. Ponctualité générale : Afin de ne pas nuire au bon déroulement des cours, l'élève est tenu d'être ponctuel. Sauf motif valable communiqué à l'avance, l'enseignant se réserve le droit de refuser l'accès au cours à tout élève se présentant plus de 10 minutes après le début de la séance.

5. Discipline en classe : Le départ anticipé non autorisé de l'élève ainsi que le bruit pendant les heures de cours sont considérés comme des manquements graves à l'obligation d'assiduité et de discipline.

6. Matériel requis : L'élève doit s'assurer au préalable de disposer de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de sa session : ordinateur ou tablette, téléphone Android, micro-casque ou écouteurs, ainsi qu'une connexion Internet de qualité suffisante.

7. Activation obligatoire de la caméra : Afin de garantir un suivi pédagogique efficace et de vérifier la présence active de l'étudiant, l'activation de la caméra est strictement obligatoire pendant toute la durée de la séance. Le visage de l'élève doit être clairement visible, centré et bien éclairé. Sauf motif technique ou médical préalablement validé par l'administration, le refus d'allumer sa caméra pourra être considéré comme une absence au cours.

8. Gestion du microphone et de l'environnement sonore : L'élève doit couper son microphone dès son entrée en classe virtuelle pour éviter les bruits parasites. Il ne doit l'activer que lorsque l'enseignant lui donne la parole. De plus, l'élève doit s'isoler dans un endroit calme, à l'abri des distractions familiales ou des bruits de fond (télévision, musique, conversations tierces).

9. Environnement visuel et arrière-plan : L'arrière-plan visible à la caméra doit être neutre et adapté à un environnement d'apprentissage. L'utilisation d'arrière-plans virtuels distrayants, inappropriés ou humoristiques est interdite.

10. Connexion et ponctualité numérique : L'élève doit se connecter à la plateforme de cours 5 minutes avant l'heure prévue afin de tester son matériel (caméra, micro, connexion Internet) et de s'assurer de commencer à l'heure exacte. Les problèmes techniques récurrents dus à une négligence (matériel non rechargé, logiciels non mis à jour) seront traités comme des retards.

11. Interdiction du multicompte et partages non autorisés : Les identifiants et liens de connexion fournis par l'école sont strictement personnels et confidentiels. Il est formellement interdit de les partager avec des personnes extérieures ou de se connecter avec plusieurs appareils simultanément sans l'accord de l'enseignant.

12. Enregistrements interdits : Il est strictement interdit, sauf autorisation expresse de l'école, d'enregistrer tout ou partie d'une séance de cours.

13. Prise de parole : L'élève ne peut prendre la parole que lorsque l'enseignant l'y autorise.

14. Droit de questionnement : L'élève a le droit de poser à l'enseignant toutes les questions relatives au cours et à la compréhension de la leçon.

15. Distractions interdites : Il est strictement interdit à l'élève de jouer sur son ordinateur ou son téléphone, ou de s'amuser avec des jouets pendant les heures de cours.

16. Respect d'autrui et des locaux : L'élève doit respect et considération à ses enseignants ainsi qu'à ses camarades. Il s'engage à respecter les locaux, le matériel mis à sa disposition par l'établissement, et à maintenir son environnement propre.

17. Civilité et langage : L'élève doit appliquer les règles de civilité élémentaires et s'exprimer dans un langage correct et respectueux.

18. Tenue et posture : L'élève doit porter une tenue décente et adopter une posture correcte (assis convenablement face à son bureau ou sa table d'étude).

Name: ……

Signature: ……

Date: ……..